

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 05/07/2023

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSCH, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

Absents:

Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Convention de partenariat 2023 avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, une convention de partenariat est signée chaque année entre le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) et la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (CdCMC).

Cette convention de partenariat (ci-annexée) a pour objet de rappeler les éléments de définition, les finalités, le territoire concerné, l'état d'avancement de la démarche OGS, les missions du Pays HLV en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, les moyens dédiés à l'OGS (moyens humains, budget annuel de fonctionnement), les modalités d'implication de la CdCMC dans l'OGS.

Pour information, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a inscrit la prise de cette délibération concernant le même objet à son conseil communautaire du 6 juillet 2023,

Le Président propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer la convention de partenariat 2023 (ci-jointe) afin de contribuer à la mise en œuvre des actions du programme OGS 2023 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'accompagnement/suivi des opérations liées à l'OGS,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat 2023 afin de contribuer à la mise en œuvre des actions du programme OGS 2023 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'accompagnement/suivi des opérations liées à l'OGS,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-thomières
Le Président,

Jean ARCAS.

